

UNAFRI



**Institut Africain des Nations Unies pour la Prévention
du Crime et le Traitement des Délinquants**

- Direction générale et gestion
- Formation et développement des ressources humaines
- Information et documentation
- Services consultatifs aux gouvernements
- Activités conjointes et stratégies



BULLETIN BILINGUE- FRANÇAIS

**PARTICIPATION ACTIVE DE L'UNAFRI À LA 34^e SESSION DE
LA CCPCJ**

Bulletin

AVRIL - JUIN 2025

www.unafri.or.ug

UNAFRI



Bulletin AVRIL - JUIN 2025

**Institut Africain des Nations Unies pour la Prévention du
Crime et le Traitement des Délinquants**

“Renforcer la capacité des États africains dans la prévention du crime et la justice pénale pour assurer un développement durable”.

“Empowering African States for crime prevention and criminal justice to ensure sustainable development”.

«Fortalecer la capacidad de los Estados africanos en materia de prevención del delito y justicia penal para el desarrollo sostenible»

UNAFRI SECRETARIAT, P.O BOX 10590, NAGURU-KAMPALA (UGANDA).

Phone :+256 414 221 119, +256 414 285 236 | Email : unafri@unafri.or.ug,

Official Website: www.unafri.or.ug

États membres



Burkina Faso



Burundi



Cameroun



Congo Brazzaville



RD Congo



Guinée Equatoriale



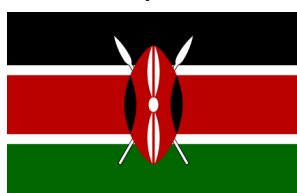
Gambie



Ghana



Guinée



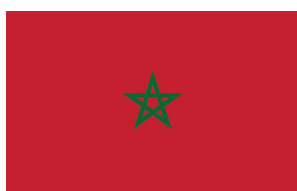
Kenya



Libye



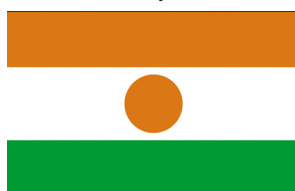
Malawi



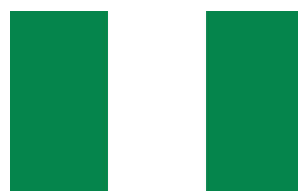
Maroc



Mozambique



Niger



Nigeria



Rwanda



Sénégal



Seychelles



Sierra Leone



Somalie



Soudan



Tanzanie



Togo



Tunisie



Ouganda



Zambie



Zimbabwe

LES ÉTUDIANTS EN DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE MAKERERE VISITENT L'UNAFRI POUR UN APPRENTISSAGE PRATIQUE SUR LA PRÉVENTION DU CRIME, LES DROITS DES VICTIMES ET LA JUSTICE RÉPARATRICE



Des étudiants en dernière année de droit de l'Université de Makerere ont effectué, le 3 avril 2025, une visite à l'Institut Africain des Nations Unies pour la Prévention du Crime et le Traitement des Délinquants (UNAFRI). Cette visite avait pour objectif d'approfondir leur compréhension des dynamiques évolutives de la justice pénale en Afrique. L'apprentissage sur le terrain s'est concentré sur des thèmes essentiels tels que la prévention du crime, le rôle des victimes, la justice réparatrice et le traitement humain des délinquants, en lien avec le mandat de l'UNAFRI.

Comprendre la mission de l'UNAFRI

L'UNAFRI joue un rôle crucial dans l'élaboration des politiques et des pratiques en matière de justice pénale à travers le continent africain, en s'appuyant sur la recherche, la formation et la collaboration avec les parties prenantes. Les étudiants ont été initiés aux fonctions principales de l'UNAFRI, notamment :

- La conduite de recherches à l'échelle continentale sur les tendances criminelles ;
- Le développement de politiques de justice pénale humaines et fondées sur des preuves ;
- La promotion des pratiques de justice réparatrice ;
- Le renforcement des capacités des professionnels du secteur de la justice ;
- La facilitation du dialogue interétatique sur la prévention du crime.

La visite a mis en lumière l'importance qu'accorde l'UNAFRI à la collaboration multipartite impliquant les gouvernements, le monde universitaire et la société civile afin de concevoir des solutions éclairées et adaptées aux contextes locaux.

L'évolution du rôle des victimes dans le système de justice pénale

Les discussions avec les étudiants ont aussi

porté sur l'évolution du rôle des victimes dans le système de justice pénale. Traditionnellement marginalisées, elles sont désormais reconnues comme des parties prenantes majeures. Les étudiants ont exploré les changements significatifs de politiques, tels que l'introduction des déclarations d'impact des victimes et la participation assistée par la technologie aux procédures judiciaires. Ces avancées facilitent l'audition des victimes tout au long du processus judiciaire.

Les étudiants ont été sensibilisés aux Directives sur les droits et l'autonomisation des victimes, émises par le Directeur des Poursuites Publiques (DPP) de l'Ouganda en 2019. Ces directives mettent l'accent sur la protection physique, la formation des professionnels juridiques et un soutien global aux victimes. Ils ont également étudié les instruments juridiques internationaux affirmant le droit des victimes à un recours effectif, notamment l'article 8 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Défis dans les mécanismes d'indemnisation des victimes

Tout en reconnaissant les progrès réalisés, les étudiants ont été invités à analyser de manière critique les limites du cadre ougandais d'indemnisation des victimes. L'Ouganda ne dispose pas d'un système national d'assistance aux victimes d'actes criminels, et la majorité des restitutions dépend de décisions judiciaires ou de recommandations d'organismes tels que la Commission Ougandaise des Droits de l'Homme.

Les échanges ont mis en évidence des obstacles tels que le financement limité, les lourdeurs bureaucratiques, les critères d'éligibilité restrictifs et le manque de sensibilisation, autant de facteurs qui entravent l'accès des victimes à une indemnisation significative. Une étude de cas sur l'indemnisation ordonnée par la Cour

Pénale Internationale (CPI) au profit des victimes de l'ancien commandant de la LRA, Dominic Ongwen, a permis d'illustrer les complexités logistiques et éthiques liées à la mise en œuvre d'indemnisations à grande échelle, même lorsque des fonds internationaux sont disponibles.

Justice réparatrice vs justice rétributive : trouver un juste équilibre

Les étudiants ont participé avec intérêt à une discussion comparative sur la justice réparatrice et la justice rétributive. En s'appuyant sur des exemples en Ouganda tels que le cas de Kanyamunyu et la cérémonie traditionnelle Mato Oput des Acholis, ils ont examiné comment les pratiques réparatrices peuvent favoriser la guérison sociale en impliquant les victimes, les auteurs et les communautés dans des processus de réconciliation et de réparation. Bien que la justice rétributive offre un effet dissuasif et un sentiment de clôture par la condamnation, les étudiants ont réfléchi sur ses limites : elle ne s'attaque souvent pas aux causes profondes de la criminalité et soutient rarement la réintégration sociale à long terme.

Traitement humain des délinquants : une voie vers des sociétés plus sûres

L'UNAFRI a mis en avant l'importance de traiter les délinquants avec dignité, en leur offrant une éducation, une formation professionnelle, un soutien en santé mentale et des programmes de



réhabilitation comme alternatives aux sanctions sévères. Les étudiants ont exploré des stratégies visant à concilier sécurité publique et traitement humain, notamment à travers des pratiques fondées sur des données probantes telles que la thérapie cognitivo-comportementale et les programmes de réinsertion communautaire.

Santé mentale et effets de l'isolement cellulaire

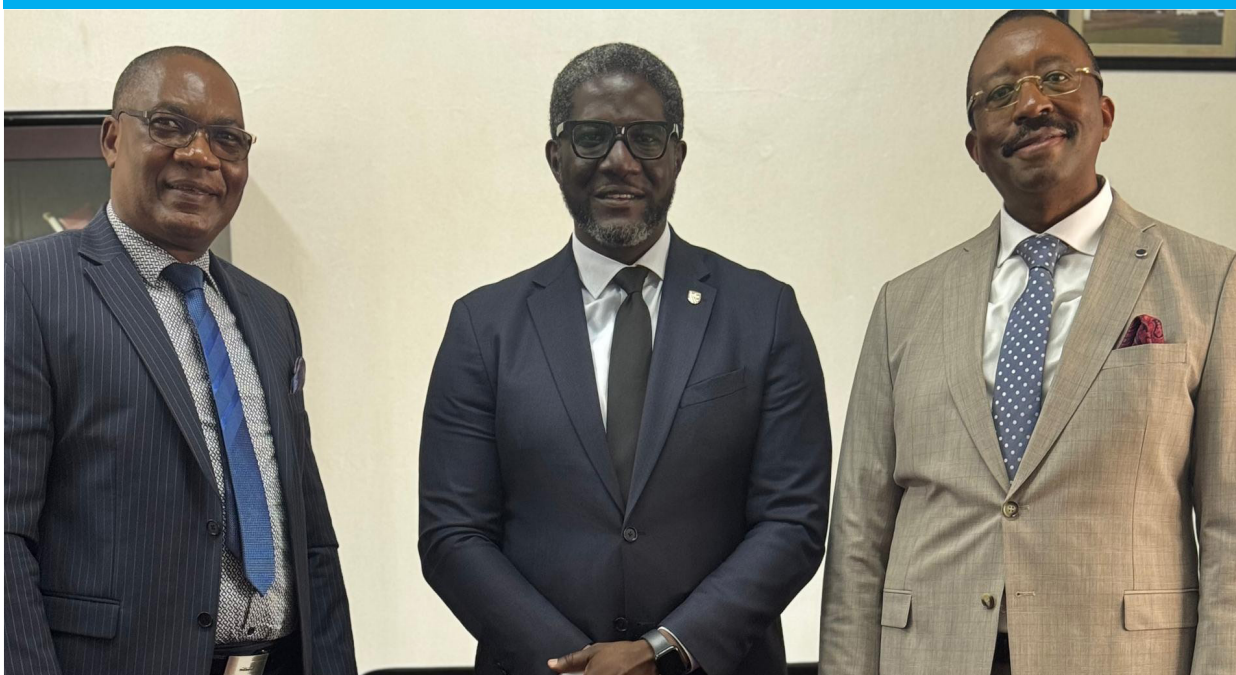
Un autre point central des discussions portait sur l'impact néfaste de l'isolement cellulaire et d'autres mesures punitives sur la santé mentale des détenus. Il a été démontré que l'isolement prolongé provoque de graves troubles psychologiques, contribuant à un taux de récidive élevé et à une réintégration sociale compromise. Ces échanges ont incité les étudiants à plaider en faveur de réformes carcérales humaines axées sur l'intervention thérapeutique plutôt que sur la punition.

Conclusion : un appel aux futurs juristes

La visite de terrain des étudiants en droit de l'Université de Makerere à l'UNAFRI leur a permis d'acquérir une compréhension plus approfondie et fondée sur la recherche du paysage judiciaire africain. Elle a mis en lumière l'interdépendance entre la prévention du crime, l'autonomisation des victimes, la santé mentale et la réforme de la justice dans la construction de sociétés plus sûres et inclusives.

En tant que futurs professionnels du droit, les étudiants ont été appelés à défendre des réformes ancrées dans les droits humains, la compassion et les preuves empiriques. Grâce à leur interaction avec l'UNAFRI, ces jeunes juristes sont désormais mieux préparés à contribuer à un système de justice qui ne se limite pas à punir, mais qui soigne, réforme et élève les communautés.

RENFORCER LES PARTENARIATS POUR UN AVENIR FINANCIER PLUS SÛR



De gauche à droite : Dr KITIO Édouard, Directeur général de l'UNAFRI, Mr Samuel Fredrick Mwogeza, Directeur exécutif de Stanbic Bank, et Mr Andrew Munanura Karokora, directeur adjoint de l'UNAFRI

L'Institut Africain des Nations Unies pour la Prévention du Crime et le Traitement des Délinquants (UNAFRI) a récemment accueilli M. Samuel Fredrick Mwogeza, Directeur Exécutif de la Stanbic Bank. Lors de cette visite de courtoisie à notre siège de Naguru, nous avons eu des échanges fructueux sur les domaines potentiels de collaboration.

La réunion a porté sur l'exploration des moyens de renforcer la coopération dans des domaines clés tels

que la banque, la lutte contre les crimes financiers et la menace croissante de la cybercriminalité. Nous avons reconnu l'importance des efforts collectifs pour promouvoir la stabilité et la sécurité financières dans la région.

L'UNAFRI accorde une grande valeur à ses partenariats avec des institutions comme Stanbic Bank, qui partagent notre engagement en faveur d'un environnement plus sûr et sécurisé. Nous croyons que ce partenariat potentiel nous permettra de tirer parti de nos expertises et ressources respectives, contribuant ainsi à l'élaboration de stratégies efficaces pour prévenir et combattre les crimes financiers.

Nous nous réjouissons à l'idée de travailler en étroite collaboration avec Stanbic Bank et d'explorer les opportunités mutuellement bénéfiques.



L'UNAFRI PREND PART AU LANCEMENT DU CONSORTIUM ANTI-FRAUDE DU SECTEUR FINANCIER DE L'UGANDA



Le 23 avril 2025, le Directeur Général de l'UNAFRI, Dr Édouard KITIO, a représenté l'Institut à la cérémonie de lancement du consortium anti-fraude du secteur financier de l'Ouganda à l'hôtel Mestil, Kyoga Hall (Kampala). Cette cérémonie était organisée conjointement par l'Association des banquiers ougandais, l'Association nationale des prestataires de services de paiement en collaboration avec la Banque de l'Ouganda, l'Autorité de renseignement des services financiers, et la Commission des Communications de l'Ouganda.

Cette initiative commune de lutte contre la fraude cybernétique dans le système financier devenait impérieuse à un moment où le secteur a connu beaucoup de turbulences en raison de multiples cas de cybercriminalité qui ont failli ruiner l'économie du pays. Les premiers efforts de regroupement ont commencé avec le premier Forum anti-fraude en 2023, suivi d'autres initiatives en 2024. Tout cela montre qu'à la menace globale, il faut adopter des stratégies globales pour y faire face. La cybercriminalité ne connaît pas de fron-

tières, et les cybercriminels utilisent pratiquement les mêmes méthodes pour frapper leurs victimes. La plupart des cas de cybercriminalité passent par les réseaux de téléphonie mobile MTN Mobile Money et Airtel Money. Les responsables de ces secteurs ont été associés au consortium pour plus d'efficacité.

En effet, le rapport annuel de la police ougandaise sur la criminalité relève qu'en 2024, 474 cas de cybercriminalité ont été signalés à la police, comparés à 245 cas signalés en 2023, soit une augmentation de 93,5%. Le rapport signale que la cybercriminalité a entraîné une perte financière UGX 72,125,613,915 dont seulement UGX420 millions ont été recouvrés. À la fin de l'année 2024, 64 cas de cybercriminalité ont fait l'objet de poursuites judiciaires, 97 cas n'ont pas été poursuivis, et 310 cas sont presque bloqués au niveau des enquêtes à cause des difficultés à rassembler les preuves. Parmi les cas ayant fait l'objet de poursuites judiciaires, 21 condamnations ont eu lieu, 07 cas n'ont pas donné lieu à condamnation, et 39

cas sont toujours pendants devant les tribunaux.

Ces statistiques montrent bien que le secteur financier ougandais est fortement sous la menace des cybercriminels et nécessite la prise de mesures immédiates et efficaces. Parmi les mesures envisagées, la forte sensibilisation des acteurs du système, de la population et des usagers reste une priorité, suivie de l'adoption d'une législation rigoureuse qui non seulement aura pour effet de punir sévèrement les cybercriminels, mais aussi d'édicter à leur rencontre l'interdiction pendant un certain temps d'utiliser les services financiers. On pense notamment que si en plus des peines privatives de liberté prononcées par les juridictions, un cybercriminel peut être privé d'accéder aux cartes bancaires électroniques ou aux cartes sim, il sera difficile pour lui d'accéder au système bancaire pour opérer des fraudes.

Sur le plan économique, l'augmentation de la cybercriminalité sur le système financier peut décourager les investisseurs et porter une grave atteinte à la croissance économique. Il faut donc frapper fort pour décourager les criminels. Les acteurs du système financier ont toutefois relevé que les enquêteurs et les officiers judiciaires ne sont pas souvent bien formés pour mener des investigations sur les cas de cybercriminalité, et quand bien même il y a condamnation, les peines sont aussi complaisantes qu'elles encouragent les criminels à recommencer. La coopération avec le système judiciaire s'avère donc nécessaire afin de s'assurer que les cybercriminels sont punis sévèrement compte tenu de la gravité des faits mis à leur charge.

Il a été relevé que la fraude financière est comparée à la guerre en économie et nécessite une réponse appropriée. L'usage croissant de la banque en ligne aggrave les risques de fraude et pousse les acteurs du système financier à anticiper, dé-



Dr Twinemanzi, le nouveau président nommé du Consortium de Lutte contre la Fraude dans le Secteur Financier et Directeur exécutif des Systèmes Nationaux de Paiement à la Banque d'Ouganda.

tecter, prévenir et répondre efficacement face à la menace persistante. Un portail web a été créé par les acteurs du système financier pour reporter tous les cas de cybercriminalité et chercher à y répondre. La coopération intersectorielle montre que la lutte contre la cybercriminalité n'est pas l'affaire d'une seule personne ou entité, mais une lutte globale qui nécessite une synergie d'action. La lutte implique non seulement les acteurs du système financier mais aussi les enquêteurs, les procureurs, la presse et les consommateurs des services financiers. Le but est de réunir toutes les forces pour endiguer le mal. Dans cette perspective, le partage d'informations, la cohérence des informations communiquées sont à promouvoir entre les acteurs du système financier en attendant la réforme législative sur l'aggravation des peines privatives de liberté, les amendes et l'interdiction d'utiliser les services financiers.

L'importance doit aussi être mise sur le renforcement des capacités des divers acteurs pour traiter des dossiers liés à la cybercriminalité, notamment les responsables des systèmes financiers, les enquêteurs, les procureurs et les juges. C'est justement à ce niveau que l'UNAFRI se révèle comme

un partenaire de choix, car en tant qu'institut de prévention du crime et de traitement des délinquants, il a pour mission principale de renforcer les capacités des acteurs du système judiciaires pour lutter efficacement contre la criminalité. Il bénéficie à ce titre d'une expertise unique. C'est en effet l'unique institut régional de la zone Afrique en charge de la prévention du crime et la justice pénale. Il fait partie de la famille des instituts de prévention du crime et de la justice pénale reconnus par le système des Nations Unies (Programme Network Institutes). L'UNAFRI est membre du comité éditorial de PNI Newsletter et peut profiter de l'expertise des autres membres du réseau pour former les acteurs du système financiers, les enquêteurs, les procureurs et les juges sur le traitement des dossiers liés à la cybercriminalité. Il

faut rappeler qu'en 2023, l'UNAFRI a conduit avec succès une mission d'expertise au Maroc pour aider le Royaume à mettre en place l'Observatoire national de la criminalité. En 2024, l'Institut a également contribué à l'organisation à Rabat par le Royaume du Maroc d'un symposium international sur « Le rôle de la recherche scientifique en matière de mesure de la criminalité et d'analyse des phénomènes criminels ». Par ailleurs, l'Institut compte déjà à ce jour une dizaine de conférences internationales en ligne depuis 2023, au profit des publics francophone et anglophone sur diverses thématiques liées à la prévention du crime et la justice pénale. Ces actions parmi tant d'autres montrent la vitalité de l'UNAFRI et la place de choix qu'il occupe en matière de prévention du crime et de justice pénale en Afrique.

PARTICIPATION ACTIVE DE L'UNAFRI À LA 34e SESSION DE LA CCPCJ



Vienne, Autriche | 17 – 23 mai 2025

Introduction

L'Institut Africain des Nations Unies pour la Prévention du Crime et le Traitement des Délinquants (UN-

AFRI) a activement participé à la 34e session de la Commission pour la Prévention du Crime et la Justice Pénale (CCPCJ), tenue au Centre International de

Vienne, en Autriche. Ce rapport met en lumière les engagements de l'UNAFRI, notamment les discussions en séance plénière sur la lutte contre les crimes environnementaux, la contrebande de marchandises et le trafic de biens culturels. Il décrit également les efforts de collaboration visant à renforcer les stratégies de prévention du crime, les capacités de formation et les partenariats internationaux, dans le but de faire face aux complexités du crime organisé et de la réforme de la justice.

34e Session de la CCPCJ

La 34e session de la CCPCJ a abordé des questions cruciales relatives aux formes de criminalité nouvelles, émergentes et évolutives, qui représentent une menace majeure pour la sécurité mondiale et le développement. Parmi les sujets abordés figuraient les crimes environnementaux, tels que l'exploitation forestière illégale, le trafic d'espèces sauvages et les infractions liées à la pollution, qui compromettent les écosystèmes et contribuent aux changements climatiques. La session a également examiné la contrebande de marchandises, une préoccupation croissante en raison de son impact sur la stabilité économique et l'intégrité des systèmes du commerce mondial. De plus, les participants ont traité du trafic et de l'appropriation illégale de biens culturels, mettant en lumière les infractions ciblant les sites patrimoniaux, les artefacts et les monuments — des crimes qui privent les nations de leur identité culturelle et alimentent les réseaux criminels organisés. Les discussions ont souligné la nécessité de cadres juridiques internationaux solides, d'une collaboration renforcée entre les services répressifs et de l'engagement communautaire pour faire face efficacement à ces défis complexes.

La session a également été marquée par des présentations des États membres faisant état de leurs progrès dans les domaines suivants :

- (a) Ratification et mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses Protocoles ;
- (b) Ratification et mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption ;
- (c) Ratification et mise en œuvre des instruments



internationaux visant à prévenir et à combattre le terrorisme.

Réunions et Engagements Clés

Réunions de Collaboration du Directeur Général

Le 20 mai 2025, le Directeur général de l'UNAFRI a participé à la réunion de coordination du Réseau mondial des instituts de prévention du crime et de justice pénale (Programme Network Institutes (PNI)) au Centre International de Vienne. Les discussions ont porté sur le rôle stratégique des instituts du PNI dans la définition de l'agenda du Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime prévu en 2026, en mettant l'accent sur les thèmes de la prévention du crime à l'échelle mondiale et de la réforme de la justice. Les participants ont exploré des moyens de renforcer la coopération internationale, évalué l'efficacité des activités mises en œuvre, abordé les défis liés aux contraintes budgétaires et élaboré des stratégies innovantes pour les progrès futurs. Cette réunion a constitué une plateforme essentielle pour renforcer la collaboration entre les instituts et aligner les efforts en vue de répondre aux enjeux urgents de justice pénale à l'échelle mondiale.

Le Directeur général de l'UNAFRI a également tenu des discussions importantes avec la Directrice des Règles de Bangkok à l'Institut de Justice de Thaïlande (TIJ), ainsi qu'avec des représentants de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC). Ces échanges ont porté sur des collaborations potentielles dans les domaines de la prévention du crime et

de la justice pénale, ouvrant la voie à des initiatives conjointes innovantes.

Renforcement des Capacités de Formation de l'UNAFRI

L'UNAFRI a reçu des supports de cours en ligne de Sven Pfeiffer, représentant de l'ONUDC, marquant une avancée significative dans le renforcement des capacités de formation et de recherche de l'Institut. Ces supports portent sur des domaines clés de la justice pénale, notamment la réinsertion des délinquants, les stratégies de prévention du crime, la cybercriminalité et les interventions communautaires. L'intégration de ces ressources illustre l'engagement continu en faveur du renforcement des capacités et du partage de connaissances inter-institutionnelles. Par ailleurs, cette collaboration reflète une vision plus large consistant à doter les systèmes judiciaires africains des outils et des compétences nécessaires pour faire face efficacement aux nouveaux défis.

Lancement des Stratégies Modèles des Nations Unies pour la Réduction de la Récidive

L'UNAFRI a participé au lancement officiel des Stratégies Modèles des Nations Unies pour la Réduction de la Récidive, lors d'une session parallèle organisée par l'UNAFRI et accueillie par le Gouvernement du Japon au Centre International de Vienne. Ces stratégies visent à réduire la récidive et à renforcer la sécurité publique en impliquant activement les parties prenantes communautaires.

La session a rassemblé des personnalités de haut niveau, notamment Son Excellence Ghada Fathi Waly, Directrice exécutive de l'ONUDC, et l'Honorable Kan-da Junichi, Vice-Ministre parlementaire de la Justice du Japon.

Ce panel de haut niveau a débattu des différentes approches permettant de réduire la récidive et de promouvoir la réinsertion. La session a été modérée par Phillip Meissner (Conseiller interrégional de l'ONUDC en matière de réforme carcérale et pénale), et a bénéficié des contributions de :

- M. Yamauchi Yoshimitsu, Directeur de l'UNAFRI ;
- Mme Shigeko Imai, agente de probation chevronnée du Japon ;
- Mme Salome Wairimu Muhia, Secrétaire principale au Ministère de l'Intérieur et de l'Administration nationale du Kenya ;
- Mme Luliana-Elena Carburaru, du Ministère de la Justice de Roumanie.

Les échanges ont souligné l'importance de la collaboration internationale et du partage de connaissances pour relever les défis mondiaux en matière de justice pénale.

Discours du Directeur général en Séance Plénière

Le 22 mai 2025, le Directeur général de l'UNAFRI a prononcé un discours marquant lors de la session plénière de la CCPCJ. Ce discours a mis en lumière les réalisations clés de l'UNAFRI et sa vision ambitieuse pour l'avenir, en particulier dans le renforcement de son rôle en tant qu'acteur majeur de la prévention du crime et de la réforme de la justice à l'échelle mondiale. Le Directeur général a salué le soutien financier et technique essentiel fourni par les Nations Unies et les États membres africains, exprimant une profonde gratitude pour les partenariats qui ont permis à l'Institut d'élargir son impact et son efficacité à travers le continent.

Le discours a appelé à un engagement renouvelé en faveur du renforcement de la collaboration entre les parties prenantes internationales, régionales et locales face aux défis contemporains de la justice pénale. En plaidant pour des approches durables et centrées sur les communautés, l'intervenant a souligné l'importance de l'innovation et de l'adaptabilité dans la construction de systèmes de justice équitables, capables de s'attaquer aux causes profondes de la criminalité tout en respectant les droits humains et l'État de droit. Cet appel à l'action a renforcé l'engagement de l'UNAFRI à promouvoir des solutions alignées sur les besoins diversifiés des sociétés africaines, tout en contribuant à l'agenda mondial pour la justice et la sécurité.

Conclusion

La participation de l'UNAFRI à la 34e session de la Commission pour la Prévention du Crime et la Justice Pénale a illustré son engagement à favoriser des collaborations constructives, à renforcer ses capacités de formation et de recherche, et à contribuer activement aux dialogues mondiaux sur la réforme de la justice. À travers ces efforts, l'Institut a réaffirmé sa détermination à faire progresser sa mission et à accroître son impact sur l'ensemble du continent africain.

Livrables

L'UNAFRI souligne la nécessité de maintenir une collaboration étroite avec les partenaires internationaux afin de développer des initiatives conjointes innovantes pour relever les défis actuels en matière de justice

pénale. Conscient du rôle croissant de la technologie dans le domaine de l'éducation, l'Institut plaide pour l'élargissement des contenus d'apprentissage en ligne, afin de renforcer les capacités de formation et de recherche, tout en garantissant l'accessibilité et l'efficacité des efforts de développement des compétences. En outre, l'UNAFRI insiste sur l'importance de sa participation active aux futures activités du Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime, dans le but d'amplifier son influence sur la scène internationale et de continuer à contribuer aux échanges significatifs sur la réforme de la justice pénale. Par ces mesures, l'UNAFRI ambitionne de consolider son rôle d'acteur clé dans les initiatives internationales de prévention du crime et de réforme de la justice pénale.

RÉDUCTION DE LA RÉCIDIVE PAR LA RÉHABILITATION ET LA RÉINTÉGRATION : PERSPECTIVES RÉGIONALES EN AFRIQUE DE L'EST ET AUSTRALE



Le règlement pacifique des différends s'est développé en Afrique longtemps avant la colonisation qui est venue avec la judiciarisation. On connaît « l'arbre à palabre » qui était ce lieu où les notables se retrouvaient pour régler les conflits survenus dans leur communauté. Cette technique de règlement des litiges permettait de réconcilier les familles en conflit et d'éviter de développer l'esprit de division dans la

communauté.

Avec la colonisation, les modes traditionnels de règlement des différends ont disparu, laissant la place aux modes judiciaires. De nos jours, on se rend compte que les modes judiciaires de règlement des litiges ne facilitent pas la réintégration des coupables dans la communauté, et facilitent même plutôt la

récidive. Cela est dû au fait que la décision du tribunal s'impose aux parties, sans parfois régler le problème fondamental qui les oppose et que la justice traditionnelle aurait pu examiner en profondeur. De même, l'exécution des décisions judiciaires crée toujours un état de tension entre le bénéficiaire de la décision et la personne condamnée, pouvant aller jusqu'à affecter négativement les rapports entre les familles ou les communautés.

Face à la difficulté de la justice étatique à assurer la cohésion sociale, les voix se sont levées pour un retour des modes alternatifs de règlement des différends (ADR). Les modes alternatifs de règlement des différends sont nombreux et diffèrent selon les cultures juridiques. Les plus connus sont la médiation, la conciliation, et l'arbitrage. Dans le cadre de la médiation, les parties en conflit choisissent un médiateur qui les aide à trouver une solution amiable au litige. Le rôle du médiateur est surtout de laisser les parties s'exprimer librement avec le respect dû aux usages, afin d'explorer les pistes de solution garantissant leurs intérêts mutuels. La conciliation procède presque des mêmes principes, mais le conciliateur se révèle plus actif et peut proposer une solution aux parties. Quant à l'arbitrage, il s'agit d'une sorte de tribunal privé où les parties soumettent le règlement de leur litige à des arbitres choisis par elles-mêmes ou avec leur accord par le centre d'arbitrage convenu dans leur contrat. Le tribunal arbitral peut être composé d'un arbitre unique ou de trois arbitres. Le mode de désignation des arbitres est déterminé par la convention d'arbitrage ou le règlement du centre d'arbitrage convenu par les parties. L'arbitrage se rapproche de la justice traditionnelle, sauf qu'au lieu que les parties désignent leur arbitre, elles sont plutôt soumises à un tribunal constitué par la communauté et qui peut être présidé, soit par le chef de quartier, de

village, de communauté ou toute autre autorité traditionnelle ayant l'estime nécessaire pour apporter une solution juste et équitable au litige.

Les modes alternatifs de règlement des différends se sont particulièrement développés dans les pays anglo-saxons avant de s'étendre dans d'autres pays du monde. L'Ouganda s'est alignée dans cette dynamique et depuis quelques années, les autorités ont lancé la promotion des modes alternatifs de règlement des litiges afin de pallier les insuffisances de la justice étatique.

Dans le contexte particulier de l'Ouganda, le nombre de magistrats est manifestement insuffisant pour couvrir une population estimée à environ 46 millions d'habitants. Jusqu'à une date assez récente, l'Ouganda comptait moins de 300 magistrats. Jusqu'à présent, une seule cour d'appel existe pour toute l'étendue du territoire, même si des efforts sont faits en vue de la création prochaine d'une cour d'appel dans chaque région. Face au déficit de magistrats et d'infrastructures judiciaires, la charge de travail devient trop lourde pour les magistrats en service, avec pour conséquence des lenteurs judiciaires graves et le sentiment d'injustice exprimé par une bonne partie de la population. Le développement des modes alternatifs de règlement des différends vise à atténuer le mécontentement des populations qui n'ont plus confiance au système judiciaire jugé trop lent, corrompu et inefficace.



Le 04 mars 2025, à l'occasion de la cérémonie de prestation de serment de 21 nouveaux juges de la Cour Suprême (High court) de l'Ouganda, le Président de la République, Son Excellence Yoweri Kaguta Museveni a insisté sur le retour de la justice traditionnelle pour le règlement de certains litiges, à l'exception des crimes. Ces modes traditionnels doivent évoluer à côté de la justice étatique afin de diminuer la charge de travail des magistrats professionnels. Le Président a rappelé que dans les sociétés traditionnelles, lorsqu'un couple avait des problèmes, les deux familles se réunissaient pour trouver un terrain d'entente et la partie qui a tort payait des amendes ou d'autres réparations pécuniaires, sauf en cas de meurtre. Selon lui, les tribunaux coutumiers doivent refaire surface au niveau des communautés villageoises pour régler les petits litiges de vol de bétail ou autres

conflits de famille. Ces modes de règlement sont moins chers, rapides et conformes aux réalités africaines. « si une personne a volé une chèvre, elle doit être invitée à la restituer ou à la remplacer, au lieu d'engager de longues et coûteuses procédures judiciaires », a souligné le Chef de l'État ougandais. Il a ajouté que le système judiciaire doit se caractériser par trois principes : le calme, la justice et l'économie d'énergie. Expliquant ces principes, il a relevé que la justice doit être un vecteur de la paix sociale, et lorsqu'elle n'est pas rendue à temps, elle crée des tensions et le sentiment d'injustice pouvant créer des mécontentements et des soulèvements, perturbant ainsi l'ordre social. Par ailleurs, la justice doit assurer la paix en société et nul ne devrait être mécontent à cause des défaillances du système judiciaire.

LE TRAFIC DE DROGUE DANS LA RÉGION DE L'AFRIQUE DE L'EST

Par Simali Baldric Elijah, stagiaire à l'UNAFRI

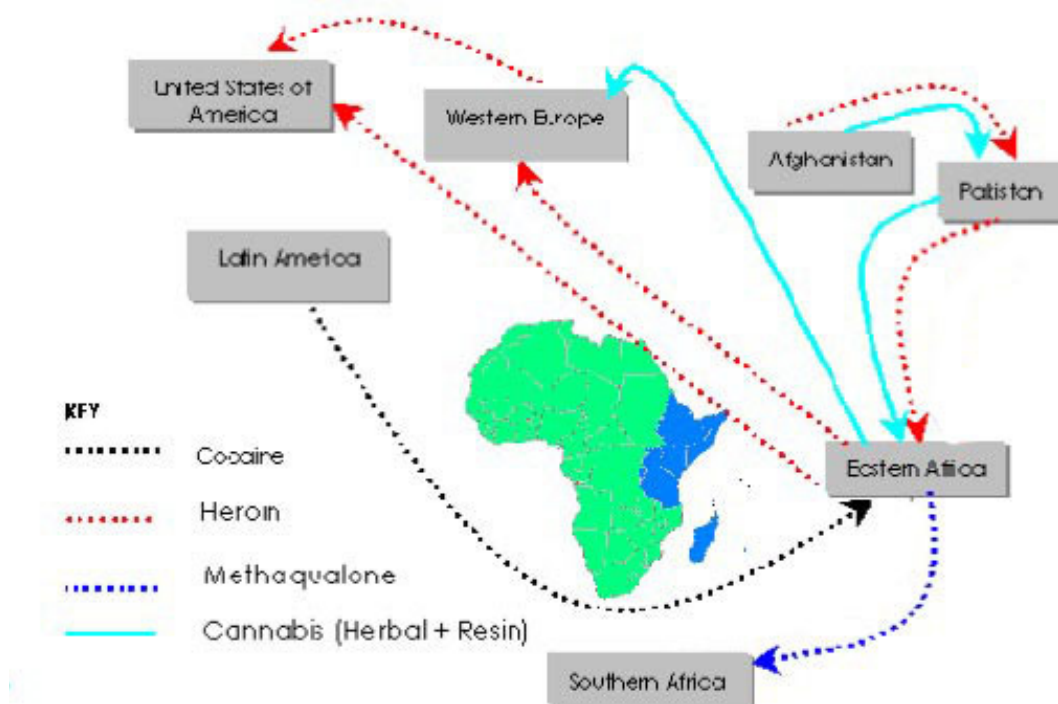


Figure (1) Major Drug Transit Routes in the East Region from www.unodc.org

Introduction

La région de l'Afrique de l'Est est utilisée comme un couloir de transit pour le transport, ainsi qu'une destination importante pour les stupéfiants illicites, drogues et substances psychotropes à l'échelle mondiale. C'est sur cette base que la Communauté de l'Afrique de l'Est a cherché à mettre en œuvre le Protocole sur la lutte contre le trafic de drogue dans la région de l'Afrique de l'Est ; toutefois, ce protocole n'est pas encore entré en vigueur. Cet article examine donc la situation en Ouganda, au Kenya, en Tanzanie et aux Seychelles en ce qui concerne le trafic de drogue.

Ouganda

L'Ouganda est reconnu à la fois comme un pays de transit et une destination pour les trafiquants de drogue, en particulier pour l'héroïne et la cocaïne. L'héroïne entre principalement dans le pays via des passeurs ou par le biais de matériaux de construction, en prove-

nance de pays comme le Pakistan, l'Afghanistan et l'Inde, transitant par le Kenya ou la Tanzanie. L'aéroport international d'Entebbe est devenu un point de transit clé pour les drogues illicites provenant d'Afrique vers l'Europe et d'autres marchés internationaux.

Le Rapport annuel sur la criminalité de la Police ougandaise (2024) indique que 5 cas de drogues narcotiques diverses ont été signalés en 2024, contre 20 cas en 2023, soit une baisse de 75 %. De plus, 21 962,84 grammes de drogues narcotiques ont été saisis en 2024, contre 51 875,07 grammes en 2023. Le Rapport de l'Indice mondial du crime organisé (2023) souligne que le trafic de cocaïne et d'héroïne en Ouganda est facilité par la faiblesse des systèmes de sécurité, la porosité des frontières et la corruption généralisée.

Le même rapport annuel (2024) de la Police indique également que 2 240 cas de drogues narcotiques ont

été signalés en 2024, contre 2 113 en 2023, soit une augmentation de 6 % dans cette catégorie criminelle. Il précise en outre que sur le total des cas signalés, 1 496 ont été traduits en justice, 264 ont été classés sans suite, et 480 restent en cours d'enquête. Un total de 5 739 suspects ont été arrêtés et poursuivis devant les tribunaux, dont 5 509 hommes adultes, 99 femmes adultes, 116 garçons mineurs et 15 filles mineures. Des événements récents montrent également que la Police ougandaise a mené plusieurs opérations fondées sur le renseignement, entraînant de nombreuses arrestations.

Pour lutter contre ce fléau, le Parlement ougandais a récemment adopté le Projet de loi de 2023 sur les drogues narcotiques et les substances psychotropes (contrôle), qui a été promulgué par le Président et constitue désormais une loi, abrogeant ainsi la Loi de 2016 sur les drogues narcotiques et les substances psychotropes. Ce texte vise à mettre en œuvre des mesures criminalisant les infractions liées à la drogue dans le droit interne, conformément à l'article 3 de la Convention des Nations Unies de 1988 contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, qui oblige les États parties à établir des infractions pénales dans leur législation nationale. Il prévoit également la création d'un Comité national de coordination pour le contrôle des drogues narcotiques et des substances psychotropes, chargé de superviser la gestion de l'abus et du trafic de ces substances. Par conséquent, cette loi adopte une approche fondée sur le droit pénal plutôt qu'une approche axée sur la santé publique ou les droits de l'homme.

De plus, en 2024, l'Organisation mondiale des douanes (OMD), en partenariat avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), a formé des agents de l'Autorité fiscale ougandaise (URA), de l'Autorité ougandaise de la faune (UWA) et de la Police nationale ougandaise (UPF) sur les moyens efficaces de lutter contre le commerce illicite. Cette formation a porté notamment sur les types et sources de drogues narcotiques, les types de conteneurs, les documents commerciaux maritimes, les précurseurs de drogues

et d'explosifs, la manipulation de scellés, la gestion des cargaisons dangereuses et les techniques de dissimulation dans les conteneurs, afin de renforcer leur capacité opérationnelle quotidienne.

Kenya

Le Kenya est également confronté à la problématique omniprésente de l'abus et du trafic de drogues, au point que le gouvernement kenyan a mis en place une législation stricte, des actions de répression ainsi que des programmes de sensibilisation communautaire, dans le but de lutter contre les drogues illicites. Comme l'Ouganda, le Kenya est aussi utilisé comme pays de transit pour l'héroïne provenant d'Afghanistan et du Golfe arabe à destination de l'Europe, des Amériques et d'autres régions d'Afrique. Le Rapport de l'Indice mondial du crime organisé (2023) fait état d'un problème important de consommation intérieure d'héroïne et de cocaïne, notamment sur la côte. Bien que le volume de cocaïne soit moindre que celui de l'héroïne ou du cannabis, le pays reste un point de transbordement dans le commerce mondial de la cocaïne, avec des cargaisons transitant sous le contrôle de réseaux nigériens et de la mafia italienne. Le rapport attribue cette situation au manque de capacités de surveillance maritime, ce qui entrave la détection des cargaisons de drogue.

La législation la plus importante dans la lutte du Kenya contre l'abus de drogues est la Loi sur le contrôle des drogues narcotiques et des substances psychotropes de 1994, modifiée en 2022. Cette loi criminalise la possession, le trafic et l'usage d'un large éventail de drogues narcotiques et de substances psychotropes. Les modifications apportées visaient à durcir les sanctions pour les infractions prévues par la loi et à établir des procédures pour la saisie des drogues.

Le Kenya est signataire de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, ce qui renforce son cadre législatif et facilite la coopération avec d'autres pays dans la lutte contre le trafic de drogue. Sur cette base, le Rapport 2023 du Service national de police (NPS) indique que les substances les plus consommées au

Kenya sont le cannabis sativa, l'héroïne, la cocaïne, la morphine, les comprimés de coxépam, le MDMA, le diazépam et le Rohypnol. Il précise également qu'en 2023, un total de 7 891 personnes ont été arrêtées et traduites en justice pour des infractions liées à la drogue : 6 307 pour possession, 1 278 pour trafic et 216 pour culture.

Outre le NPS, le National Authority for the Campaign Against Alcohol and Drug Abuse (NACADA) est chargé d'assurer l'application des lois liées aux drogues au Kenya. Le NACADA travaille en collaboration avec l'unité antidrogue du NPS ainsi qu'avec l'Autorité fiscale kenyane (KRA) pour identifier, arrêter et poursuivre les personnes impliquées dans le trafic de drogue. Dans l'un de ses rapports trimestriels (NACADA, 2025), il est rapporté qu'une étude menée auprès d'étudiants de premier cycle, dans des universités publiques et privées du Kenya, a révélé que des substances telles que la chicha, les cigarettes électroniques, les cigarettes classiques et le cannabis sont régulièrement consommées. Le rapport ajoute qu'à la Commission des stupéfiants (CND) de 2025, le Kenya a adopté une position en faveur de politiques antidrogue inclusives et sensibles au genre, réaffirmant son engagement à ne laisser aucun genre de côté dans la lutte contre l'abus de substances. Le NACADA rapporte également que 53 % des Kényans ont consommé des drogues de manière abusive.

Les efforts récents au Kenya ont conduit la Commission de l'Afrique de l'Est et australe sur les drogues (ESACD) à organiser sa quatrième réunion de consultation de haut niveau, au cours de laquelle un rapport a été lancé pour faire face à l'aggravation du commerce et de la consommation de drogues illicites en Afrique de l'Est et australe, avec de nouvelles stratégies plus efficaces. La réunion a mis en évidence les liens entre la problématique des drogues et d'autres crimes graves tels que la traite des êtres humains, le financement du terrorisme, la corruption et la prolifération des armes illégales.

Tanzanie

La Tanzanie est également devenue à la fois un pays

de transit et une destination pour les drogues, les estimations du Rapport 2023 de l'Indice mondial du crime organisé indiquant que près de la moitié de l'héroïne destinée à l'Afrique de l'Est se retrouve en Tanzanie. Les trafiquants utilisent divers moyens pour transporter l'héroïne, notamment les boutres en bois, les navires de charge en vrac et les conteneurs maritimes, après quoi la drogue est acheminée à travers le pays vers l'Afrique centrale, occidentale et australe. La faible capacité d'interception, la porosité des frontières et la corruption généralisée sont parmi les facteurs qui favorisent la persistance de ce fléau, faisant de la Tanzanie un centre important de production de cannabis, aussi bien pour la consommation locale que pour le trafic régional et international.

Pour y faire face, le Parlement a adopté la Loi sur le contrôle et la répression de la drogue (Drug Control and Enforcement Act) en 2019, dans le but d'établir un cadre législatif robuste pour un contrôle efficace des drogues narcotiques et des substances psychotropes. Cette loi prévoit également la création de l'Autorité de contrôle et de répression de la drogue (Drug Control and Enforcement Authority – DCEA), et abroge la Loi de 1995 sur les drogues et la prévention du trafic illicite de drogue.

Le gouvernement a ensuite mis en œuvre une Stratégie dissuasive d'opérations renforcées (SODS) visant à réduire l'offre, la demande et les effets néfastes des drogues. Pour contenir le trafic de drogues, des réformes sans précédent en matière de politiques sur les substances illicites ont été introduites, y compris des sanctions pénales, le traitement forcé et la criminalisation de l'usage des drogues. Le gouvernement de la Sixième Phase, par l'intermédiaire de la DCEA, a réalisé des progrès significatifs dans la lutte contre les drogues en Tanzanie, notamment grâce à la saisie massive de drogues et au renforcement du contrôle du trafic et de l'abus.

En 2024, la DCEA a saisi un total de 2 327 983,66 kg de drogues avant qu'elles ne soient introduites dans le pays. Parmi elles figuraient 3 444 kg d'héroïne. Toujours en 2024, la DCEA, en collaboration avec des

agences internationales, a intercepté une importante cargaison de 848 kg de méthamphétamine en provenance du Pakistan dissimulée dans un conteneur déclaré comme contenant des textiles ainsi que 1 200 kg de fentanyl au port de Dar es Salaam.

Au début de l'année 2025, la DCEA a franchi une nouvelle étape dans la lutte contre le commerce illicite de drogues en saisissant 790,528 kg de stupéfiants à travers les régions d'Arusha, Mwanza, Mbeya, Mtwara et Dar es Salaam, lors d'une opération menée entre janvier et février. Elle a également permis la destruction de nombreuses plantations de cannabis et l'arrestation de 114 suspects impliqués dans ce trafic. Ces résultats confirment que le trafic de drogue est étroitement lié à d'autres formes de criminalité, telles que le trafic illégal d'armes et le braconnage.

Dans le but d'étendre les services de traitement des toxicomanes, le gouvernement, en partenariat avec des parties prenantes et des partenaires au développement, a augmenté le nombre de cliniques de Traitement Assisté par Médication (MAT) dans les régions de Pwani et Tanga, portant le total national à 18 cliniques MAT. De plus, 6 maisons de réhabilitation (« sober houses ») ont été établies, portant le total à 62, offrant des services de réinsertion à 17 230 personnes dépendantes. Le gouvernement, à travers la DCEA, prévoit de renforcer le contrôle de l'abus de drogues en multipliant les interventions pour réduire l'offre et la demande, en augmentant le nombre d'établissements de santé spécialisés dans le traitement des toxicomanes, en créant davantage de centres de réhabilitation, et en renforçant la capacité des forces de l'ordre à lutter contre le trafic de drogue.

Seychelles

L'émergence de nouvelles routes de trafic traversant l'Afrique de l'Est à la fin des années 2000, combinée à la porosité des frontières et au pouvoir d'achat relativement élevé des Seychellois, a inondé les îles paradisiaques d'héroïne. Il convient de noter que le commerce de l'héroïne aux Seychelles se poursuit sans relâche, les estimations du Rapport 2023 de l'Indice mondial du crime organisé indiquant que le pays détient le taux

de consommation d'héroïne par habitant le plus élevé au monde, en raison de l'abondance et de l'accessibilité de cette drogue, avec environ 10 % de la population seychelloise dépendante à l'héroïne.

En ce qui concerne le marché de la cocaïne, il est rapporté que le Brésil est la principale source d'approvisionnement vers les Seychelles, la majorité des saisies étant effectuée à l'aéroport, impliquant des passeurs de différentes nationalités. L'intensification des flux de cocaïne dans la région, avec le Kenya et la Tanzanie agissant comme plaques tournantes du transit, a eu un impact direct sur les Seychelles. Des trafiquants originaires d'Afghanistan, d'Iran et du Pakistan utilisent les Seychelles comme point de transbordement pour des milliers de kilogrammes d'héroïne à destination d'autres pays africains chaque année.

Le trafic d'héroïne a un lourd impact sur le pays, où l'on estime que 10 % des quelques 100 000 habitants sont accros à cette drogue, le taux de dépendance à l'héroïne le plus élevé au monde, ayant presque doublé depuis 2018.

Au fil des années, les Seychelles ont mis en place plusieurs mesures de lutte contre la drogue, notamment la Loi sur l'abus de drogues de 2016 (Misuse of Drugs Act 2016), qui prévoit des dispositions efficaces contre l'abus et le détournement de drogues contrôlées et de précurseurs, entre autres, ainsi que des programmes de prévention et de réhabilitation.

L'Agence pour la prévention de l'abus de drogues et la réhabilitation (APDAR), créée en 2017, joue un rôle central dans la réduction des méfaits sociaux et familiaux liés à la dépendance à l'héroïne. Sa mission est de fixer des normes de qualité de soins pour les hommes et les femmes souffrant de toxicomanie, en mettant en œuvre et en coordonnant des stratégies de prévention et d'intervention fondées sur des données probantes, à travers une approche multisectorielle dynamique et réactive.

Fin 2023, les autorités ont intercepté deux Iraniens à bord d'un boutre dans les eaux territoriales des

Seychelles, transportant 622,6 kg d'héroïne et 388,6 kg de méthamphétamine. En outre, à la fin de 2023, les Seychelles ont rapporté avoir détruit 1,2 million de tonnes métriques de drogues illicites, y compris une quantité non divulguée d'héroïne saisie au cours des 18 mois précédents.

Conclusion

Le trafic de drogue dans la région de l'Afrique de l'Est continue de mettre à rude épreuve les communautés

et d'entraîner une hausse des infractions liées aux stupéfiants. Faire face à ce fléau exige des réformes politiques rigoureuses et une coopération internationale cohérente. La Communauté de l'Afrique de l'Est doit s'unir dans un effort collectif pour lutter contre ce problème omniprésent, en renforçant la collaboration régionale et en mobilisant des partenariats mondiaux. Comme le démontrent les mesures prises par les pays analysés, une approche unifiée est essentielle pour endiguer les effets dévastateurs du trafic de drogues.

4 ÈME CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE L'UNAFRI-2025



Thème : Les Institutions Nationales De Lutte Contre La Corruption Et Leur Rôle Dans L'atteinte Des Objectifs De Développement Durable (ODD) À L'horizon 2030

Le 10 juin 2025, l'Institut Africain des Nations Unies pour la Prévention du Crime et le Traitement des Délinquants (UNAFRI) a tenu une conférence internationale en ligne via sa plateforme de visioconférence.

1. Objectifs :

La conférence avait pour objectifs de :

- Présenter l'état actuel de la lutte contre la corruption dans les sous-régions listées
- Évaluer l'efficacité des institutions natio-

nales de lutte contre la corruption et envisager les perspectives d'amélioration des dispositifs mis en place par les États

- Évaluer l'état de l'application par les États des instruments internationaux, régionaux et nationaux de lutte contre la corruption ;
- Analyser les difficultés pratiques de la conduite des procédures judiciaires sur les infractions de corruption et formuler des recommandations utiles ;

- Évaluer la mise en œuvre des dispositions juridiques sur le recouvrement des avoirs issus de la corruption et proposer des pistes d'amélioration ;
- Formuler des recommandations d'ensemble pour l'amélioration des dispositifs de lutte contre la corruption au niveau national, régional et international ;
- Encourager les universitaires et autres chercheurs à entreprendre des recherches sur des problématiques liées à la lutte contre la corruption.

2. Exposé introductif et modération : Dr KITIO Édouard, Docteur en Droit, Magistrat Hors Hiérarchie, Directeur Général de L'UNAFRI ;

3. Sous- thèmes de la conférence :

Panel 1 : Les institutions à caractère administratif et leur efficacité économique

Axe 1- Présentation générale et Situation dans la sous-région de l'Afrique centrale

❑ **Par M. Emmanuel OLLITA ONDONGO** ; Expert en Gouvernance et lutte contre la corruption ; Ancien président de l'Association des Autorités Anti-corruption d'Afrique ; Président de la Haute Autorité de lutte contre la corruption du Congo Brazzaville ; Président de l'association congolaise de lutte contre la Fraude et la corruption (ACLCFC) ; Lauréat de plusieurs titres de distinction honorifique.

❑ **L'expérience du Cameroun : Par Gilbert Christian ONANA NKUDU**, Chef de la Division des Études et de la Coopération/CONAC.

Axe 2- Situation dans la sous-région de l'Afrique de L'ouest

Par Dr Jean Baptiste ELIAS, Docteur en économie
- Université de Clermont Ferrand II en

France ; Expert en Gouvernance et lutte contre la corruption auprès des Nations Unies (ONUDC) : Ancien président de l'Observatoire de lutte contre la corruption au Bénin ; Ancien Président du Réseau des institutions nationales de lutte contre la corruption de la CEDEAO ; Membre fondateur de l'association internationale des Autorités Anti-corruption (IAACA) ; Ancien président du Comité exécutif de l'Association des Autorités Anti-corruption d'Afrique; Ancien président du Conseil de l'Union africaine contre la corruption.

Axe 3- Situation dans le Maghreb Arabe

Par **Mme NADIA ANNOUZ**, Docteure en Droit Public de l'Université Mouley Ismail, Meknès (Maroc), Diplômée du Cycle International Court de l'École Nationale d'Administration (ENA), Strasbourg (France); Experte en Gouvernance et lutte contre la corruption ; Ancien Inspecteur Général du Haut-Commissariat au Plan à Rabat (Maroc); Vice-présidente de l'Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption & Membre de son Conseil; Membre du Conseil Consultatif de l'Union Africaine Contre la Corruption.

Panel 2 : Les institutions à caractère judiciaire et leur impact sociétal

Axe 1- Le traitement judiciaire des faits de corruption et les difficultés pratiques

Par M. NGATCHA Isaïe, Magistrat Hors Hiérarchie 1er Groupe, Président de la Section des entreprises publiques de la Chambre des Comptes de la Cour Suprême du Cameroun.

Axe 2- L'exécution des décisions judiciaires et la problématique du recouvrement des avoirs issus de la corruption

Par **Dr SOCKENG Roger**, Docteur en Droit, Magistrat Hors Hiérarchie 1er Groupe, Conseiller à la

Cour Suprême du Cameroun, Expert-formateur en droit.

Résumé de la Conférence Internationale C4-UN-AFRI-2025

Le 10 juin 2025 s'est tenue avec succès, par visio-conférence Zoom, la **Conférence Internationale C4-UNAFRI-2025 sur le thème : « Les institutions nationales de lutte contre la corruption et leur rôle dans l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030 »**. Organisée par l'Institut africain des Nations unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (UNAFRI), cette conférence avait pour but d'analyser le rôle et l'efficacité des institutions nationales de lutte contre la corruption dans le contexte du développement durable.

Sous la modération du **Dr Kitio Édouard**, Directeur Général de l'UNAFRI, les échanges ont été structurés en deux panels principaux :

- **Panel 1 : Les institutions à caractère administratif** avec un focus régional sur l'Afrique centrale, l'Afrique de l'Ouest et le Maghreb arabe ;
- **Panel 2 : Les institutions à caractère judiciaire**, abordant les défis liés au traitement judiciaire des faits de corruption et au recouvrement des avoirs.

Les discussions ont mis en lumière le lien profond entre la corruption et le retard dans la réalisation des ODD, notamment en matière de pauvreté, d'accès à la santé, à l'éducation, à la justice et à un environnement sain. La corruption y a été dénoncée comme un frein majeur au développement, affectant particulièrement les populations vulnérables.

Les participants, issus de diverses institutions judiciaires, administratives, universitaires, et d'ONG, ont analysé les dispositifs nationaux existants, en soulignant les avancées et les limites. Le rôle central de la volonté politique et d'un système judiciaire indépendant a été fortement souligné pour

assurer l'efficacité des mesures anti-corruption. Parmi les **objectifs atteints**, la conférence a formulé des recommandations pour renforcer les institutions nationales et sensibilisé à l'importance de la transparence dans l'atteinte des ODD.

Les participants ont été encouragés à approfondir la recherche sur les questions liées à la corruption et à collaborer davantage à l'échelle régionale et internationale.

La 2^e Conférence Internationale de l'année organisée en ligne sur Zoom le 25 février 2025 par l'UNAFRI a rassemblé un panel d'experts, universitaires, magistrats et acteurs de la justice autour de la problématique du recrutement et de l'exploitation des enfants par des groupes terroristes et extrémistes violents.

Les discussions ont permis de dresser un état des lieux de cette menace dans plusieurs sous-régions africaines (Afrique de l'Ouest, Afrique Centrale, Maghreb Arabe) et d'évaluer les réponses des États, notamment les dispositifs judiciaires et les mesures de prévention. L'accent a été mis sur l'internalisation des conventions internationales et sur la nécessité d'une meilleure prise en charge des enfants victimes, témoins ou accusés dans les systèmes judiciaires nationaux.

Les débats thématiques ont montré qu'en tout état de cause, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être sauvegardé chaque fois qu'il fait face à la justice, car il faut surtout éviter la victimisation secondaire par le système judiciaire des enfants recrutés et exploités par des groupes terroristes et extrémistes violents. La gravité des infractions liées au terrorisme ne doit pas pousser les États à adopter des mesures dérogatoires à la sauvegarde des droits des enfants. Bien au contraire, des mécanismes de protection de l'enfant doivent être mis en place tant au niveau de l'enquête, de l'information judiciaire, du jugement qu'au niveau des établissements pénitentiaires lorsque l'enfant

est finalement soumis à une mesure restrictive de liberté. Une telle mesure ne devrait du reste être envisagée qu'en dernier ressort dans l'intérêt de l'enfant ou de la sécurité publique. Les mesures non privatives de liberté doivent en principe être privilégiées afin de faciliter la réinsertion sociale de l'enfant et éviter la stigmatisation. Ces mesures doivent être accompagnées par des programmes de réinsertion adaptés à la spécificité de chaque

cas.

Grâce à une participation active des invités et aux riches échanges entre les experts, cette conférence a été un franc succès, contribuant à une meilleure compréhension des enjeux et à l'identification de solutions concrètes pour lutter contre le recrutement et l'exploitation des enfants par des groupes terroristes et extrémistes violents.

L'UNAFRI ET L'AMBASSADEUR DE LIBYE DISCUTENT DU RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION ET DES INITIATIVES DE RÉFORME CARCÉRALE



Faits marquants de la réunion: – 23 juin 2025, Ambassade de Libye en Ouganda

Une réunion de haut niveau s'est tenue le 23 juin 2025 à l'Ambassade de Libye en Ouganda entre l'Institut Africain des Nations Unies pour la Prévention du Crime et le Traitement des Délinquants (UNAFRI) et l'Ambassadeur de Libye en Ouganda, S.E. Ibraheem Ahmed Sultan. Le Directeur général de l'UNAFRI, Dr Kitio Édouard, le Directeur général adjoint, M. Munanura Andrew Karokora, ainsi que l'interprète, Hajara y ont participé.

Accueil chaleureux et gratitude mutuelle

La réunion a débuté par un accueil cordial de la part de l'Ambassadeur Sultan, qui a exprimé sa disponibilité à écouter les préoccupations et propositions de l'UNAFRI. Dr Kitio a remercié la Libye pour son soutien constant en tant qu'État membre de l'UNAFRI, notamment par ses contributions financières, et a présenté l'état actuel des arriérés et les activités de l'UNAFRI dans les pays africains anglophones et francophones.



Coopération financière et engagements

Dr Kitio a exposé la situation des obligations financières de la Libye envers l'UNAFRI, soulignant l'importance de régler les arriérés de contribution pour garantir l'efficacité opérationnelle de l'organisation. L'Ambassadeur Sultan a rassuré la délégation de l'UNAFRI en confirmant que toutes les communications pertinentes avaient été transmises au gouvernement libyen, qui reste engagé à s'acquitter de ses obligations.

Renforcement de la collaboration : priorité à la réforme carcérale

Les échanges ont porté sur les domaines de coopération renforcée, l'Ambassadeur mettant en avant le besoin urgent de réformer le système carcéral libyen. Les principaux défis identifiés incluent les détentions prolongées et les détentions illégales. Pour y remédier, l'Ambassadeur a proposé :

- La création d'un comité dirigé par l'UNAFRI pour évaluer le système pénitentiaire libyen ;
- Un appui technique direct de l'UNAFRI afin

de recommander des solutions de réforme adaptées ;

- La tenue d'ateliers et d'activités sur le terrain en Libye pour soutenir les efforts de réforme.

La Libye s'est engagée à fournir un appui logistique et financier pour la mise en œuvre de ces initiatives.

Visite officielle envisagée et rencontres de haut niveau

En perspective, l'Ambassadeur a recommandé l'organisation d'une visite officielle de l'UNAFRI en Libye. Il s'est engagé à faciliter des rencontres avec les principales institutions gouvernementales, notamment le Chef du Gouvernement, le Ministère de la Justice, le Ministère de l'Intérieur, l'Envoyé des Nations Unies en Libye et le Président du Parlement.

Prochaines étapes et feuille de route

L'UNAFRI préparera une proposition détaillée pour la mission d'évaluation prévue en Libye. Celle-ci inclura une feuille de route claire pour engager les entités concernées et mettre en œuvre les stratégies de réforme pénitentiaire, incluant des échanges d'expertise et des efforts de renforcement des capacités.

Dans ses remarques de clôture, l'Ambassadeur libyen a réaffirmé l'engagement de la Libye à renforcer son partenariat avec l'UNAFRI. Il s'est dit optimiste quant à l'impact potentiel des initiatives discutées et a promis le soutien continu du gouvernement libyen.

La réunion s'est achevée sur une note positive et constructive, les deux parties convenant de maintenir une communication régulière et de travailler ensemble pour atteindre leurs objectifs communs.



LA FRAUDE EST-ELLE DEVENUE UN MAL SANS SOLUTION ?



Par Dr Édouard KITIO, Magistrat Hors Hiérarchie, Directeur Général de l'UNAFRI

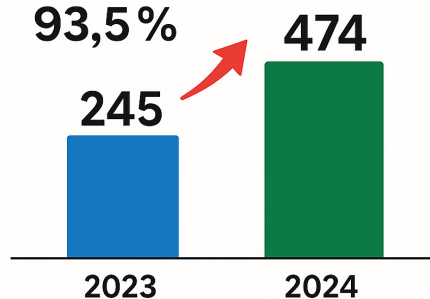
À l'occasion de la 34e Session de la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (CCPCJ) qui s'est tenue à Vienne en Autriche du 19 au 23 mai 2025, l'un des sujets qui a retenu le plus l'attention était le phénomène de la fraude. Le représentant de la Grande Bretagne a insisté sur l'ampleur de la fraude au Royaume uni, relevant qu'elle représente 43% de tous les crimes. Selon l'orateur, la fraude entretient des liens étroits avec la criminalité transnationale organisée, y compris le trafic des êtres humains. Elle constitue en outre une menace critique pour la sécurité nationale et l'économie mondiale.

L'ampleur du phénomène exige la mutualisation des efforts pour y faire face, car aucun pays ne peut prétendre lutter seul contre la fraude. La fraude se ressent beaucoup dans le secteur bancaire. Dans ce domaine en particulier, le Royaume uni a mis en place un système qui permet d'iden-

tifier les nouveaux comptes et de signaler au propriétaire du compte à débiter tout mouvement suspect sur son compte en lui demandant de confirmer l'opération préalablement au transfert des fonds vers un nouveau compte. Cela permet de contrôler tout transfert de fonds vers un compte nouvellement créé, et donner la possibilité à toute victime éventuelle de s'opposer à l'opération. Pour que ce système soit efficace, la coopération avec le secteur privé, en particulier les banques est indispensable.

En Ouganda, le secteur financier est fortement touché par la fraude. En effet, le rapport annuel de la police ougandaise sur la criminalité relève qu'en 2024, 474 cas de cybercriminalité ont été signalés à la police, comparés à 245 cas signalés en 2023, soit une augmentation de 93,5%. Le rapport signale que la cybercriminalité a entraîné une perte financière de UGX 72,125,613,915 dont

Les cas de cybercriminalité ont augmenté de 93,5 %



Pertes financières :

 **UGX 72 125 613 915**
Dont seulement
UGX 420 millions
ont été récupérés

seulement UGX420 millions ont été recouvrés. Plusieurs autres pays souffrent de ce phénomène qui a été aggravé par l'introduction des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans la vie courante et en particulier dans le domaine des affaires. Les fraudeurs parcourent les États pour commettre leurs forfaits, généralement en utilisant le même mode opératoire.

Un autre aspect important de la fraude porte sur les recrutements. Cet aspect a été souligné lors de la réunion régionale préparatoire du 15e Congrès des Nations Unies pour la prévention du Crime et la justice pénale organisée par l'institut latino-américain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (ILANUD) en partenariat avec les Caraïbes. Les discussions portaient notamment sur la cybercriminalité et la fraude en ligne. La fraude au recrutement se produit lorsque des escrocs profitent de l'empressement des candidats à trouver du travail en créant de

fausses opportunités d'emploi qui incitent les candidats à révéler des informations personnelles, à envoyer de l'argent et à penser qu'ils ont un emploi. Elle fait malheureusement partie intégrante de la recherche d'emploi moderne, car ces escroqueries deviennent de plus en plus sophistiquées. Tout récemment, les autorités camerounaises ont détecté plusieurs réseaux de faux pourvoyeurs d'emplois, qui attiraient surtout les jeunes filles à Yaoundé pour ensuite les soumettre à diverses formes de maltraitance voire d'esclavage sexuel. Sur le plan interne, la fraude dans l'administration camerounaise est aussi fortement décrite. La police camerounaise est active dans la détection des faux emplois. Le ministère des Finances a récemment suspendu les allocations familiales de plus de 4000 retraités de la police et de l'armée en raison de soupçons de fraude, notamment liée à des allocations familiales "à vie" pour les enfants de militaires et de policiers. Cette action indique une volonté de lutter contre les pratiques frauduleuses au sein de la fonction publique, y compris dans les forces de sécurité.

Certains fraudeurs utilisent de fausses qualités et des fausses identités de hauts responsables pour attirer leurs victimes. Un réseau d'usurpation d'identité, impliquant de faux hauts fonctionnaires, a été démantelé au Cameroun. Les sept suspects, dont un gardien de prison et quatre détenus de la prison centrale de Kondengui, ainsi que deux agents d'identification de MTN et Orange Cameroun, ont été arrêtés et déférés au parquet le vendredi 28 mars 2025. Ils étaient accusés d'usurpation de titres et de fonction, de coaction de faux en écritures publiques et authentiques, et d'escroquerie. Le réseau a été démantelé grâce à la dénonciation de l'utilisation du nom et du grade du directeur de la Santé de la Délégation générale à la Sûreté nationale, le 4 mars dernier. Son identité a été utilisée pour escroquer des candidats au concours d'entrée à la police. Le

chef de corps a donc ordonné l'ouverture d'une enquête pour identifier les auteurs et les victimes. Les suspects utilisaient également les identités et de faux profils de hauts fonctionnaires tels que Samuel Mvondo Ayolo, Directeur du Cabinet civil à la présidence de la République, Oswald Baboke, Directeur adjoint du Cabinet civil, et Jean Ernest Massena Ngalle Bibehe, ministre des Transports (https://www.alwihdainfo.com/Cameroun-Usurpation-d-identite-de-faux-hauts-fonctionnaires-arretes_a139821.html).

Pour éviter les fraudes au recrutement, il faut être extrêmement vigilant. En général, les entreprises ou les organismes de recrutement ne demandent aucun paiement. Dès lors qu'une annonce exige le paiement des sommes d'argent pour la procédure de recrutement, il faut faire très attention. Parfois, c'est la qualité de la langue utilisée qui attire l'attention. Le langage n'est pas souvent soigné, certains escrocs n'étant pas censés avoir fait de bonnes études. Il faut aussi faire attention à des demandes d'informations sensibles avant le recrutement. Les informations sensibles (comme le numéro de sécurité sociale, la date de naissance ou les coordonnées bancaires) ne doivent jamais être divulguées lors du processus de recrutement initial. L'employeur aura éventuellement besoin de ces informations pour s'inscrire aux impôts et aux prestations sociales, mais seulement après signature du contrat de travail, et parfois seulement dès le premier jour de travail du recru. Il importera également de faire attention aux offres d'emploi venant d'une entreprise dont on n'a jamais entendu parler. Et même s'il s'agit d'une entreprise connue, il faut toujours vérifier si l'information sur les offres d'emploi est conforme à la procédure applicable à cette entreprise pour les recrutements de personnels. L'adresse d'un véritable représentant inclut généralement le domaine d'activités de l'entreprise.

La fraude peut également provenir du futur employé, et consister notamment à présenter des qualités qu'il ne possède pas réellement pour se faire embaucher. La plupart des chercheurs d'emplois essayent toujours d'exagérer sur leurs qualifications. Il arrive que d'autres présentent de faux diplômes pour obtenir un emploi. Dans ce cas, si la fraude n'est pas détectée lors du recrutement, l'employeur devra faire diligence pour vérifier l'authenticité des diplômes et certificats présentés par l'employé sur son curriculum vitae.

En Ouganda, le Président Yoweri Museveni a ordonné le licenciement immédiat de 152 agents de l'administration qui avaient été recrutés frauduleusement, au moyen de faux diplômes ou certificats. La décision a été prise à la suite de nombreuses insuffisances constatées dans le rendement desdits agents à leur poste de travail (New Vision, lundi 14 juillet 2025, p.6).

Hausse des Faux Diplômes Détectés au Cameroun

Le Ministère de la Défense a signalé une augmentation du nombre de faux diplômes détectés lors des processus de recrutement.



Cela inclut à la fois des documents camerounais et étrangers (provenant de pays voisins), répartis comme suit:

- ✓ 1 faux GCE Advanced Level
- ✓ 12 faux Probatoire
- ✓ 64 faux GCE Ordinary Level
- ✓ 491 faux BEPC camerounais
- ✓ 661 faux BEPC d'un pays voisin
- ✓ 43 faux CAP

Au Cameroun, le nombre de faux diplômes détectés par les services du ministère de la Défense au cours des processus de recrutement successifs a augmenté. Selon le ministre de la Défense, après les 929 individus exclus des rangs en 2022 pour faux diplômes, 1 312 faux diplômes ont été détectés au cours du processus de recrutement des gendarmes et soldats pour le compte de l'exercice 2024. Ces faux diplômes camerounais et d'un pays voisin sont repartis ainsi qu'il suit : un faux GCE Advanced Level, 12 faux probatoires, 64 GCE Ordinary Level, 491 faux BEPC camerounais, 661 BEPC d'un pays voisin et 43 faux CAP.

Selon le communiqué officiel, les services du ministère de la Défense les ont interceptés en

faisant des « contrôles appropriés d'authentification des diplômes des candidats retenus pour les visites médicales approfondies, préalables substantiels à la publication des résultats finaux d'admission », une différence avec les faux diplômes détectés en 2022 après l'admission définitive et le début de la formation militaire des faussaires. Leur exclusion a provoqué un tollé au sein de l'opinion où les uns et les autres ont blâmé l'État d'avoir formé des brigands et jeté dans la société (Voir Arnaud Nicolas MAWEL, « Cameroun : l'armée détecte plus de 1 300 faux diplômes dans un processus de recrutement (en hausse) », in <https://fr.journalducameroun.com/cameroun-larmee-detecte-plus-de-1-300-faux-diplomes-dans-un-processus-de-recrutement-en-hausse/>).

TRAVAIL FORCÉ RÉSULTANT DE TRAFIC DES PERSONNES : UN APERÇU DU RAPPORT MONDIAL DE L'ONU DC SUR LA TRAITE DES PERSONNES 2024



Par SIMALI Baldric Elijah, stagiaire à l'UNAFRI

Introduction

Depuis 2019, la détection des cas de traite à des fins de travail forcé a augmenté de manière plus marquée que celle à des fins d'exploitation sexuelle ou pour d'autres finalités. La détection de la traite à des fins de travail forcé a augmenté de 47 % à l'échelle mondiale par rapport à la période précédant la pandémie de COVID-19. En 2022, 42 % des victimes détectées dans le monde ont été victimes de traite à des fins de travail forcé. Les hommes sont plus fréquemment signalés comme victimes de cette forme de traite, tandis qu'environ un tiers seulement des victimes sont des femmes et des filles. Environ 20 % des victimes de travail forcé sont des garçons. Cet article analyse la traite en lien avec la migration ainsi que le rôle des conflits, du secteur minier, du changement climatique et de l'agriculture dans la traite des personnes à des fins de travail forcé en Afrique.

Contexte (perspective mondiale)

Le trafic des personnes à des fins de travail forcé représente la plus grande part des victimes dans le

monde, dépassant le trafic à des fins d'exploitation sexuelle. Pourtant, les condamnations pénales se concentrent principalement sur l'exploitation sexuelle. On constate une hausse de la traite à des fins de criminalité forcée, à mesure que les modèles de crime organisé évoluent et utilisent des victimes de traite pour mener des escroqueries en ligne et autres crimes dans une spirale de victimisation. Toutefois, de nombreuses femmes sont également victimes de traite à des fins de travail forcé, notamment pour le travail domestique ou d'autres types d'exploitation, y compris les mariages forcés et la criminalité forcée. Parallèlement, le nombre d'enfants parmi les victimes détectées augmente rapidement et de façon préoccupante, avec une hausse d'un tiers en trois ans. En particulier, le nombre de filles détectées a augmenté de 38 %. À l'échelle mondiale, environ 45 % des garçons détectés sont victimes de travail forcé et 47 % sont exploités à d'autres fins, notamment la criminalité forcée et la mendicité forcée. Les enfants sont souvent victimes de traite à courte distance, restant dans leur

pays ou leur région d'origine, les trafiquants exploitant la précarité économique de certaines familles en ciblant leurs enfants pour le travail forcé. En 2022, les cas de traite d'enfants à des fins de travail forcé étaient particulièrement fréquents en Afrique subsaharienne. Dans plusieurs cas rapportés à l'ONUDC, les enfants étaient victimes de traite domestique ou en provenance de pays voisins pour être exploités dans diverses activités, du travail domestique à l'agriculture et à l'exploitation minière. En Afrique de l'Ouest et de l'Est, filles et garçons sont majoritairement victimes de traite à des fins de travail forcé, y compris dans les tâches domestiques.

Traite et migration

L'ONUDC a identifié un grand nombre de victimes africaines de traite à travers les continents et pour de nombreuses formes d'exploitation. Entre 2019 et 2023, environ 15 000 victimes originaires d'Afrique ont été officiellement détectées en dehors du continent, notamment en Europe et au Moyen-Orient, mais aussi en Asie de l'Est et en Amérique du Nord. La vente de migrants capturés par des tiers pour le travail forcé est largement signalée en Afrique du Nord. Les mêmes pratiques sont observées au Sahel, souvent perpétrées par des groupes armés actifs dans cette région. Les femmes migrantes sont souvent exploitées sexuellement en étant « louées » à certains « clients » pour des périodes données, exploitées comme domestiques ou contraintes de travailler dans l'hôtellerie. Les hommes, quant à eux, sont victimes de traite dans le secteur de la construction.

La traite des personnes est également documentée sur la route reliant la Corne de l'Afrique à l'Afrique australe, où divers acteurs exploitent les réfugiés et migrants. Le long des routes migratoires, les réseaux de passeurs peuvent opportunément collaborer avec des trafiquants ou en faire partie, visant à exploiter les migrants. Des recherches sur les routes vers l'Afrique du Nord ou les pays du Conseil de Coopération du Golfe (CCG) montrent que, dans certains cas, les passeurs sont intégrés à un système plus large, allant du premier contact avec les migrants dans leur communauté d'origine jusqu'à leur exploitation pendant le transit ou à destination. Une étude de 2016 sur la traite en lien avec la migration a révélé un niveau extrêmement élevé de victimisation parmi les personnes rapatriées : une personne sur deux avait été victime de traite au cours de son trajet ou à destination.

Le rôle des conflits

Le continent africain est la région du monde la plus touchée par les conflits armés. Le niveau de violence s'est considérablement aggravé depuis 2019-2020, affectant directement et tragiquement les populations civiles. Les milices et groupes armés s'adonnent à la traite de civils pour diverses raisons. En 2023, entre 80 et 90 groupes armés ont été recensés comme recrutant des enfants pour les utiliser dans des opérations liées aux conflits. Ces groupes recrutent des enfants comme combattants, personnel de soutien, ou les forcent à travailler pour générer des revenus. Les méthodes utilisées vont de l'enlèvement à la coercition, la menace, la force, la tromperie ou l'exploitation de

IOM, Missing Migrants, tracking deaths along migratory routes, (August 2020); UNODC Observatory on Smuggling of Migrants, Migrant Smuggling to Morocco and the Western Mediterranean, 1st ed. (December 2021); UNODC Observatory on Smuggling of Migrants, West Africa, North Africa and the Central Mediterranean, (May 2021).

Letter dated 6 August 2019 from the Panel of Experts established pursuant to resolution 2374 (2017) on Mali addressed to the President of the Security Council, 7 August 2019 (S/2019/636).

United Nations Support Mission in Libya (UNSMIL) and Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights (OHCHR), Desperate and Dangerous: Report on the human rights situation of migrants and refugees in Libya, (December 2018); UNSMIL and OHCHR, Detained and Dehumanised: Report on human rights abuses against migrants in Libya, (December 2016); UNHCR, Desperate Journeys, (October 2019). See also Hennebry, J., H. K. C., and M. Kimani-Dupius, Linkages between Trafficking, Smuggling, Labour and Migration Policy Regimes: Socioeconomic implications for Women Migrant Workers, (IOM, 2024).

Ravenstone Consult, Captive commodities: Commodification, exploitation and missingness of Ethiopian irregular migrants on the Eastern Route to Yemen and Saudi Arabia, (March 2023).

Lemma Derseh Gezie, Alemayehu Worku Yalew and Yizaw Kebede Gete, "Human trafficking among Ethiopian returnees: its magnitude and risk factors", BMC Public Health, 2019, vol. 19, no. 104, <https://doi.org/10.1186/s12889-019-6395-z>

Children and armed conflict – Report of the Secretary-General (S/2014/384), 3 June 2024.

UNODC, Global Report on Trafficking in Persons 2018, Booklet 2: Trafficking in persons on the context of armed conflict (United

leur vulnérabilité.

Au Nigéria et en République démocratique du Congo (RDC), des études ont montré que vivre dans des villages attaqués augmentait les risques de subir des abus liés à l'esclavage. En 2023, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) estimait que les déplacements causés par le conflit au Soudan pourraient dépasser 10 millions de personnes d'ici 2024.

Les enfants sont recrutés pour combattre ou pour des rôles de soutien (collecte de ressources, portage, messagerie, cuisine, ménage). D'autres sont victimes de traite pour exploitation sexuelle ou mariages forcés. En RDC, ce phénomène est particulièrement alarmant : entre 2021 et 2022, environ 2 000 enfants y ont été recrutés de force. En 2023, en Afrique, les violences faites aux enfants dans les conflits armés ont atteint un niveau extrême, avec une augmentation de 21 % des violations graves par rapport à l'année précédente.

Le rôle du secteur minier

L'Afrique abrite le plus grand nombre de mineurs artisanaux et à petite échelle (MAPE) au monde, estimé à 10 millions, dont de nombreux enfants. On estime que 20 % à 40 % des travailleurs de ce secteur sont des enfants âgés de 5 à 14 ans. Les trafiquants ciblent principalement les enfants dans le MAPE, leur jeune âge les rendant particulièrement vulnérables. En 2018, Interpol a sauvé 100 enfants soumis au travail forcé dans des mines d'or au Soudan, ayant été trafiqués depuis divers pays du Sahel, la RDC, le Soudan du Sud ou l'Érythrée. En RDC, des recherches ont documenté des groupes armés forçant les communautés locales

à effectuer des travaux communautaires obligatoires (extraction, transport de bois ou charbon, entretien des routes). Dans l'est du pays, des milices exploitent les enfants dans les mines d'or.

Les trafiquants du secteur MAPE utilisent les dettes, systèmes de crédit et prêts pour exploiter leurs victimes. Ils profitent aussi de l'isolement géographique des mines. Une étude sur les mines d'or en Afrique de l'Ouest a montré que presque tous les mineurs y travaillent pour rembourser une dette (transport, achat d'outils, etc.). Selon certaines estimations de 2015, entre 60 000 et 100 000 enfants travaillaient dans des conditions d'exploitation dans le MAPE au Burkina Faso, représentant environ 6 à 10 % de la population active dans ce secteur.

Le rôle du changement climatique et de l'agriculture

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Afrique subsaharienne enregistre le taux le plus élevé de pauvreté rurale. L'Afrique est l'une des régions les plus durement touchées par le changement climatique, notamment à travers la multiplication des catastrophes naturelles ces dix dernières années. Les conditions climatiques défavorables augmentent les besoins en main-d'œuvre pour compenser la perte de productivité des terres. Après les catastrophes naturelles, on observe en particulier la traite de garçons au Malawi vers les fermes commerciales du pays ou de Zambie. Au Ghana, des études ont montré que la perte de moyens de subsistance due au climat pousse certaines familles rurales à céder leurs enfants à la traite (mariage ou travail forcé). Au Zimbabwe, lors des sécheresses, des jeunes filles sont mariées précocement en échange d'argent.

Nations publication, Sales No. E.19.IV.2).

IOM, ILO and Walk Free, "No Escape: Assessing the relationship between slavery-related abuse and internal displacement in Nigeria, South Sudan, and the Democratic Republic of the Congo", (IOM Publications Platform, 2022); Situation in South Sudan – Report of the Secretary-General (S/2023/135), 22 February 2023.

See IOM, ILO and Walk Free, "No Escape".

UNHCR, Global Trends: Forced Displacement in 2023 (United Nations publication, 2024).

Children and Armed Conflict – Report of the Secretary-General (A/76/871-S/2022/493), 23 June 2022.

Children and armed conflict – Report of the Secretary General (A/78/842-S/2024/384). 3 June 2024.

Givan Hilson, James Mcquilken and Rachel Perks, "State of the Artisanal and Small-Scale Mining Sector", (Washington D.C., World Bank, 2019).

Irene Schipper, Esther de Haan and Mark van Dorp, "Gold from children's hands: Use of child-mined gold by the electronics sector", Stichting Onderzoek Multinationale Ondernemingen (SOMO), (Amsterdam, November 2015).

INTERPOL, "Human trafficking: 100 victims rescued in Sudan", 10 September 2018.

UNSC, Final Report of the UN Group of Experts on Mali, in accordance with paragraph 4 of resolution 2541 (2020) pursuant to Security Council resolution 2374 (2017) and extended by Security Council resolution 2541 (2020), 6 August 2020; Roy Maconachie and Gavin Hilson, "Mapping informal and financial flows in the artisanal mining sector: The cases of Sierra Leone and Liberia",

Les personnes déplacées à la suite de catastrophes naturelles sont particulièrement exposées aux risques de traite. Une étude de l'ONU Femmes menée en Afrique australe a montré que l'insécurité alimentaire pousse certaines familles à inciter leurs filles à se prostituer pour obtenir de l'argent ou de la nourriture, surtout après une catastrophe. L'étude indique une forte augmentation du nombre de femmes et de filles trafiquées vers les villes ou à travers les frontières à des fins d'exploitation sexuelle après des catastrophes naturelles. Une étude menée au Kenya en 2016 a révélé que les personnes déplacées par le climat acceptaient plus facilement des offres de travail risquées, 37 % d'entre elles ayant été témoins ou victimes de traite. En 2020, les autorités du Burkina Faso ont signalé que les catastrophes naturelles ont accru les déplacements vers les villes, augmentant l'exposition à la traite. D'autres études ont montré que les personnes déplacées par le climat acceptaient des arrangements d'hébergement les exposant à des conditions de travail ou d'exploitation sexuelle forcés.

Plus de la moitié des personnes actives en Afrique subsaharienne travaillent dans l'agriculture. Bien que ce secteur soit une source essentielle de revenus, des cas de traite et de travail forcé y sont signalés, notamment dans les plantations de cacao, de coton et de riz. Comme dans le secteur MAPE, des études en Afrique de l'Ouest sur la traite des enfants vers les plantations de cacao montrent que les victimes sont déplacées à travers les frontières par des intermédiaires, recruteurs et exploiters agissant de manière organisée, chacun ayant un rôle spécifique dans la chaîne de la traite.

(International Growth Centre, March 2019).

Alice Fereday, "Labour-trafficking in ASGM".

Roy Maconachie and Gavin Hilson, "Mapping informal and financial flows in the artisanal mining sector: The cases of Sierra Leone and Liberia"; Delina Goxho, "Migration Trends with Artisanal Gold Mining in Northern Niger", Konrad Adenauer Stiftung (November 2023).

World Bank, "2020 State of the Artisanal and Small-Scale Mining Sector", (Washington D.C., World Bank, 2021).

World Meteorological Organisation (WMO), State of the Climate in Africa 2022, (Geneva, WMO, 2023).

FAO, The relations between climate change and child labour in agriculture – Evidence on children's work trends after climate-related events in Côte d'Ivoire, Ethiopia, Nepal and Peru, (Rome, RMIT University, 2023).

UNICEF, "Floods and Drought in Malawi," in Gender and Age Inequality of Disaster Risk (Geneva, 2019).

Ritu Bharadwaj and others, "Case study: drought-related vulnerability to modern slavery in Ghana", in Climate-induced migration and modern slavery (Anti-Slavery International, International Institute for Environment and Development, 2021).

Virginie Le Masson and others, Disasters and violence against women and girls: can disasters shake social norms and power relations? (Overseas Development Institute, 2016).

UNICEF, "Floods and Drought in Malawi," in Gender and Age Inequality of Disaster Risk (Geneva, 2019).

Ibid.

Conclusion

Malgré les efforts fournis par les pays africains pour lutter contre la traite des personnes, le mal continue de prendre des proportions inquiétantes, affectant gravement les personnes vulnérables, notamment les femmes et les enfants qui sont exploités à divers titres au mépris de leurs droits fondamentaux. Quelques améliorations significatives ont été apportées dans leur réponse judiciaire, avec un quadruplement des condamnations depuis 2017, notamment après la pandémie. Mais des efforts significatifs restent à faire dans le renforcement des mesures de lutte contre la traite, la prévention de la traite des enfants, la protection et l'aide aux victimes, l'élargissement des cadres institutionnels et des connaissances en la matière, et l'amélioration, l'identification et la protection des victimes.



Ibid.

Radoslaw L. Malinowski and others, Displacement, Violence and Vulnerability: Trafficking Among Internally Displaced Persons in Kenya, (Awareness Against Human Trafficking (HAART), 2016).

Burkina Faso, Ministry for Women, National Solidarity, the Family and Humanitarian Action, Rapport national 2020 sur la traite des personnes au Burkina Faso, (august 2022).

Ibid.

ILO, ILO Modelled Estimate, ILOEST Database.

Genevieve LeBaron and Ellie Gore, “Gender and Forced Labour: Understanding the Links in Global Cocoa Supply Chains”, The Journal of Development Studies, vol. 56, No. 6 (September 2019).

Burkina Faso, Ministry of Solidarity, Humanitarian Action and National Reconciliation, Rapport national 2021 sur la traite des personnes au Burkina Faso, (March 2023); Global Research and Advocacy Group, “Child labor in cotton fields and artisanal gold mining sites in Burkina Faso”, (March 2014).

Mali, Ministry of Agriculture, Institute of Royal Economy, “Le travail des enfants dans l’agriculture au Mali, etude de cas dans les filieres ris et coton : Rapport Final” (2011).

Payson Center for International Development and Technology Transfer, “Fourth Annual Report: Oversight of Public and Private Initiatives to Eliminate the Worst Forms of Child Labor in the Cocoa Sector in Côte d’Ivoire and Ghana”, (Tulane University, 2010).